

Les professions « PSY »

Psychopraticien, Psychothérapeute, Psychanalyste, Psychiatre, Psychologue

Psychopraticien

Le titre de « psychothérapeute » ayant été pour une large part vidé de son contenu fondamental par les Pouvoirs publics, l'ensemble des syndicats et fédérations représentatifs de la profession (FF2P, AFFOP, SNPPsy, Psy'G, Psy en Mouvement) se sont entendus sur un nouveau titre : « psychopraticien » – éventuellement assorti d'un qualificatif : « certifié » ou « relationnel ». Ce titre a été déposé à l'INPI par les diverses organisations professionnelles représentatives, dès octobre 2009.

Ce titre protégé de « psychopraticien » garantit une formation complète en psychothérapie – conforme aux normes européennes – incluant les six éléments suivants :

- une psychothérapie personnelle approfondie ;
- une formation théorique, méthodologique et pratique à une méthode reconnue [1] ;
- une formation en psychopathologie clinique ;
- une supervision permanente tout au long de la pratique professionnelle ;
- un engagement à se conformer à la charte déontologique de la profession ;
- une accréditation par une commission nationale de pairs.

Les psychopraticiens certifiés ou relationnels figurent sur les annuaires des fédérations ou syndicats ci-dessus. Les Pages jaunes n'ont pas accepté, à ce jour, cette nouvelle dénomination, mais ont ouvert une rubrique : « Psychothérapie (pratiques hors du cadre réglementé) ».

1] Psychanalyse, TCC, thérapie familiale ou de couple, approches humanistes : Gestalt-thérapie, analyse transactionnelle, approche centrée sur la personne, analyse psycho-organique, PNL, hypnose ericksonienne, psychothérapie de la motivation, psychosynthèse, sophia-analyse, somatothérapie, végétothérapie caractéro-analytique, approches psychocorporelles, approches transpersonnelles, approches intégratives

Les Psychothérapeutes

Le nouveau titre légal de « psychothérapeute », défini par la loi d'août 2009 et le décret de mai 2010, implique une formation en psychopathologie clinique, ainsi qu'un stage en service spécialisé, mais il ne prévoit pas l'obligation d'une psychothérapie personnelle, ni la formation à une méthode explicite de psychothérapie, ni une supervision continue. Ainsi, il ne présente pas l'ensemble des garanties traditionnelles exigées des praticiens.

Cependant, il peut faciliter l'accès à certains services publics et pourra permettre éventuellement une dispense future de la TVA. Ce titre est accordé – après examen individuel du dossier – par les commissions des Agences régionales de santé (ARS) et inscription sur un registre national public.

Les psychiatres

Ce sont des médecins spécialistes des maladies mentales et des troubles psychiques. Ils ont fait de longues études (10 ans environ) et des stages dans des hôpitaux psychiatriques. En tant que médecins, ils sont habilités à prescrire éventuellement des médicaments psychotropes : tranquillisants ou anxiolytiques, antidépresseurs, anti délirants ou neuroleptiques... De tels médicaments sont indispensables dans les cas graves (dépression avec risques de suicide, hallucinations, délires, pertes de contact avec la réalité, etc.). Dans les cas plus légers, ils peuvent être associés à une psychothérapie et la rendre plus efficace.

Outre les médicaments, le psychiatre mènera éventuellement quelques entretiens, plus ou moins prolongés.

Cependant, il faut savoir que tout psychiatre n'est pas forcément psychothérapeute, car il s'agit là aussi d'une spécialisation complémentaire, non enseignée à l'Université publique, mais acquise par certains dans des instituts

privés. La loi italienne, par exemple, exige 4 années d'études supplémentaires à temps partiel — soit 2 000 h — pour un psychiatre avant qu'il puisse prétendre au titre de psychothérapeute.

Les psychanalystes

Ils analysent notamment les processus inconscients du patient et les mécanismes de transfert (l'analyste symbolise une image parentale, avec qui se rejouent certains conflits infantiles) ; on distingue la psychanalyse proprement dite (sur divan) et les psychothérapies d'inspiration psychanalytique (ou "psychodynamiques"). Les analystes ont commencé par une longue psychanalyse personnelle. Certains sont médecins, d'autres pas.

En réalité, les psychanalystes sont des psychothérapeutes qui se réfèrent à une méthode particulière : la psychanalyse

Les psychologues

Ils disposent d'un diplôme universitaire officiel (après un minimum de 5 années d'études : Master 2, ou ex-DESS). Ils ont donc un bon niveau de compétence sur le plan théorique. Ils ont aussi effectué des stages pratiques dans divers services.

Ils réalisent des examens, des expertises, coordonnent souvent des réunions de synthèse dans les institutions, etc. Il existe plusieurs spécialités : psychologues du travail, psychologues scolaires, experts auprès des tribunaux, psychologues « cliniciens ». Cependant, même ces derniers — qui ont suivi une formation en psychopathologie — ne sont pas formés pour autant à la psychothérapie, à l'université ! Il s'agit là d'une formation complémentaire et optionnelle. La Fédération européenne des psychologues professionnels exige d'ailleurs 3 ans de formation spécifique complémentaire.

Juin 2011.

D'après Serge Ginger FF2P,

www.FF2P.fr